



**Compte-rendu de la
Commission Entretien et
fonctionnement des
équipements
intercommunaux du
Lundi 15 décembre 2008**

Présents : Monsieur DANTE (Président), Mesdames BERG (Anoux), MOCCI (Mance) Messieurs BERG (Anoux), BOURHOVEN (Anoux), BOUCHER (Les Baroches), JEAN-PHILIPPE (Lantefontaine), TOMMASI (Lantefontaine) JODEL (Lubey), BEAULATON (Mance), HENRY (Mance), HIRTZBERGER (Mance), GIORDANENGO (Mancieulles), SANTORO (Mancieulles), WARIN (Mancieulles),

Excusés : Mesdames DOUGUEDROIT (Avril), NOLL (Les Baroches), Messieurs DUPONT (Briey), WOJDACKI (Briey),

Invités : Messieurs LE MERCIER (Société ALTESIO), MIANO (adjoint à la ville de Briey délégué à la vie quotidienne, à l'environnement et au développement durable), ZMYSLOWSKI (Directeur des services techniques de la ville de Briey), KUSIOR (Directeur Général des Services à la CCPB), BESSEDJERARI (Chargé de missions à la CCPB)

1. Groupement d'achats : présentation par Monsieur HENRY.

Lors de la commission du 10 septembre dernier, l'ensemble des membres avait souhaité réfléchir sur les besoins des communes en terme de marquage au sol afin d'envisager un groupement de commandes. Monsieur HENRY s'était proposé d'aller recenser les besoins en la matière dans les communes qui le souhaitaient.

Monsieur HENRY a donc réalisé un relevé exhaustif de la signalisation horizontale (passage piéton, ligne de stop, flèche ...) sur huit communes de la CCPB, la ville de Briey n'a pas été prise en compte dans l'étude car celle-ci a déjà réalisé un marché pour ce type de besoins. Ces travaux peuvent être effectués de différentes façons selon le type de marquage et bien sûr selon le budget alloué, quatre solutions sont possibles :

- Par peinture.
- Par enduits à chaud.
- Par enduits à froid.
- Par résine ou thermo collé.

Ce dernier nous présente ses différents relevés commune par commune ainsi qu'un relevé global. Le détail estimatif pour l'ensemble des communes varie en fonction des solutions techniques privilégiées et oscille entre 25 000 et 44 000 euros Hors Taxes. Il propose donc la mise en place d'un marché tri annuel avec un engagement de toutes les communes et ceci dans le cadre d'un groupement de commandes prévu à l'article 8 du chapitre III du code des marchés publics (avec mise en place d'une convention), le but étant de réaliser des économies d'échelle. Monsieur HENRY fournira le coût estimatif des travaux afin de permettre d'intégrer cette dépense au budget primitif des communes.

Il souhaite aussi prendre modèle sur le marché de la ville de Briey et que celle-ci intègre le groupement d'achats à échéance de leur propre marché.

Alain ZMYSLOWSKI précise que le marché de marquage de la ville de Briey expirera dans deux ans et que dès lors sa commune participera au groupement d'achats, le marquage Briotin étant effectué essentiellement en enduits à chaud, ceci pourrait faire fortement diminuer le coût total pour l'ensemble des communes.

Monsieur JODEL tient à préciser que sa commune a déjà procédé à ces travaux en enduits à chaud.

Didier DANTE remercie Jean Paul HENRY pour le travail réalisé et précise que la CCPB assurera administrativement la mission mais n'y participera pas financièrement, elle sera juste la coordinatrice du projet. Si l'expérience se révèle concluante, un autre groupement d'achats pourrait être initié. Pour l'instant sept communes sur neuf seraient intéressées par le projet. (confirmation de participation au groupement d'achats attendue pour le 15 janvier prochain)

2. Présentation du diagnostic éclairage public par la société ALTESIO. (document de synthèse joint en annexe)

Monsieur LEMERCIER de la société ALTESIO présente l'ensemble de « l'étude éclairage public CCPB ». (étude photométrique, rapport d'analyse, cahiers des armoires électriques et diagnostic)

Alain ZMYSLOWSKI souligne que les consommations en éclairage public ne cessent d'augmenter et précise que les bases énergétiques de l'étude sont erronées car depuis cette année, la consommation en éclairage public de la ville de Briey, a fortement augmenté (faussée depuis plusieurs années car relevés mal effectués par le prestataire) passant à près de 120 000 euros par an. Il précise aussi que deux ou trois quartiers de Briey ne sont pas synchronisés parfaitement.

Monsieur LEMERCIER quant à lui précise que l'étude a été réalisée avec comme références les années 2006 et 2007.

Pascal KUSIOR explique que cette hausse des consommations est probablement due à une période phare de mise en valeur des quartiers par l'éclairage public (période révolue) mais aussi par le manque de « relamping » retiré du contrat d'entretien

depuis deux ans. Mais ce manque influe directement sur le coût du contrat qui est donc divisé par deux. Concernant la synchronisation, la CCPB interpellera son prestataire pour un réglage des horloges astronomiques et lui demandera aussi des statistiques sur les taux de pannes et les changements d'ampoules.

Il rappelle que tous les programmes d'éclairage public communaux ont été validés par la CCPB sans aucune censure et ceci peut être au détriment d'un suivi plus poussé de l'entretien.

Monsieur LEMERCIER informe les membres de la commission sur les possibilités d'effectuer des économies de fonctionnement, avec la mise en service de variateurs dans les armoires électriques et prend comme exemple l'avenue Pulh Demange, exemple de zone suréclairée mise en avant dans l'étude photométrique. Un gain significatif serait réalisable avec la mise en place de ce système : par la juste mise à 50% de puissance pour la période 23H00 – 6H00. Il n'est par contre pas partisan des extinctions d'une partie du réseau ceci pour des raisons sécuritaires et de recul technologique. Un dernier document, qui nous parviendra très prochainement, reste à réaliser pour l'étude, il permettra de prioriser les travaux à réaliser, d'offrir des solutions techniques et d'avoir des pistes de développement pour l'avenir, ceci en parfaite démarche avec les objectifs de l'ADEME, un des principaux financeurs de l'étude.

Monsieur JODEL s'interroge sur le financement des variateurs car la CCPB n'a pas la compétence énergie et donc ce coût supplémentaire serait supporté par les communes directement. Il précise que depuis fort longtemps sa commune procède la nuit à une coupure d'un éclairage sur deux par souci d'économie mais aussi par souci de développement durable.

Monsieur MIANO demande si une fiche spécifique éclairage public avec cahier des charges ne pourrait être réalisée et communiquée aux futurs lotisseurs pour que la CCPB ne se trouve pas dans l'obligation de récupérer par rétrocession des lotissements consommant trop d'énergie et surtout pour une vraie politique de développement durable.

Il se demande si la CCPB pourrait prendre en charge la partie énergie, avec comme application le même principe que la redevance sur l'eau et surtout pour que la Communauté de Communes ait une compétence complète en matière d'éclairage public.

Alain ZMYSLOWSKI tient à préciser que lors d'un transfert de compétence, la collectivité doit transférer l'investissement et le fonctionnement, il n'y a désormais plus possibilité d'avoir une compétence parcellisée.

Monsieur BERG tient à faire une précision sur les compétences intercommunales en matière d'éclairage, la CCPB est probablement le seul EPCI du canton à avoir cette compétence. En 2010, la fusion des intercommunalités risque peut être de remettre en cause cette compétence qui devra être en adéquation avec les autres territoires. Il estime qu'il faut encore attendre pour transférer complètement cette compétence au vue de la future fusion et surtout que les élus de la CCPB se sont interdits de lever tout nouvel impôt.

Didier DANTE remercie monsieur LEMERCIER pour sa présentation de l'étude.

3. Questions diverses.

Monsieur BERG souhaiterait savoir si Frédéric PERRIN, arrivant au terme de son contrat aidé, sera remplacé dans l'équipe des services techniques intervenant sur les communes.

Pascal KUSIOR explique que les communes seront informées de l'arrivée du remplaçant de monsieur PERRIN très prochainement par courrier. Arrivée probable dès le 5 janvier prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Vice-Président chargé de l'entretien
et du fonctionnement des équipements
intercommunaux,

Didier DANTE,
Maire d'Avril.